Objet: SIVOM Blagnac Constellation - Convention de transfert de biens meubles nécessaires à l'exercice des compétences reprises par les communes membres

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 12/12
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 **Présents : 23** **Votants : 29** **Procurations : 06**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 20 MARS 2012

Affiché le : 23 MARS 2012

L'An deux mille douze, le quinze mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 8 mars 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, BENHADJ, CASTAING, ESPINOSA, GUZOU, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, ZAMBONI, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

M. SANCHEZ	à	Mme MAUREL
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
Mme DECAMPS	à	Mme AUDIGUIER
Mme BELLION-ETIENNE	à	Mme GUZOU
M. MARQUIER	à	M. BEUILLE
Mme LLOUBERES	à	M. RIGAUD

Secrétaire de séance : Mme Mélanie DURAND à été élue à l'unanimité

OBJET : SIVOM Blagnac Constellation - Convention de transfert de biens meubles nécessaires à l'exercice des compétences reprises par les communes membres

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SIVOM Blagnac Constellation a procédé à une modification statutaire en 2011 par laquelle les communes ont repris les compétences « assistance technique pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols » et « Création et gestion des services ou participation à des actions destinés à compléter, diversifier ou renforcer les aides apportées aux personnes en recherche d'emploi et aux entreprises qui souhaitent recruter ».

Par une délibération du 15 mars 2011, le comité syndical du SIVOM, puis par des délibérations, respectivement en date du 31 mars 2011, 4 avril 2011, 31 mars 2011, 26 avril 2011, 19 avril 2011 et 21 mars 2011, les conseils municipaux des communes d'Aussonne, Beauzelle, Blagnac, Cornebarrieu, Mondonville et Seilh ont approuvé la reprise par les communes membres de ces compétences et la modification statutaire en découlant.

Enfin, l'arrêté préfectoral du 31 mai 2011 acte la reprise par les communes membres du SIVOM Blagnac Constellation des compétences précitées.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à la répartition des biens meubles nécessaires à l'exercice desdites compétences et des contrats liés à ces biens. Ces biens sont détaillés dans l'état n° 2 annexé à la présente.

Pour ce transfert, le Syndicat et les communes se sont rapprochés pour aboutir aux accords matérialisés par la convention ci-jointe, soumise à l'approbation du Comité Syndical et des conseils municipaux, étant précisé que ces biens sont cédés par le SIVOM BLAGNAC CONSTELLATION à titre gratuit.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17 et L. 5211-25-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 2011 portant modification des statuts du SIVOM Blagnac Constellation ;

Vu l'état de l'actif arrêté au 31 décembre 2011 ;

Vu la délibération du comité syndical du SIVOM BLAGNAC CONSTELLATION en date du 28 février 2012 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- **De PRENDRE ACTE de** la liste des biens meubles inscrits à l'actif du SIVOM BLAGNAC CONSTELLATION et transférés aux communes membres et dont l'état est présenté en annexe n°2.
- **D'APPROUVER** le projet de convention fixant les modalités de transfert, du SIVOM vers les communes membres, des biens meubles nécessaires à l'exercice des compétences reprises par lesdites communes.
- **DE L'AUTORISER** à signer ladite convention et tous autres actes aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 15 mars 2012

Le Maire,

MAIRIE D'AUSSONNE 31840

Lysiane MAUREL